

ANNEXE 51-102A3 DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1 – Dénomination et adresse de la société

AirIQ Inc. (« AirIQ » ou la « Société »)
1815 Ironstone Manor, unité 10, Pickering (Ontario) Canada L1W 3W9

Rubrique 2 – Date du changement important

Le 28 février 2011

Rubrique 3 - Communiqué

Le 1^{er} mars 2011, le communiqué annonçant le changement important faisant l'objet de la présente déclaration a été publié à Toronto, en Ontario.

Le communiqué a été diffusé par l'intermédiaire de Marketwire, puis déposé auprès de la Bourse de croissance TSX et des autorités de réglementation en valeurs mobilières canadiennes compétentes sur le site Internet de SEDAR. Le communiqué est présenté à l'Annexe A et est intégré par renvoi dans les présentes.

Rubrique 4 – Résumé du changement important

Le 1^{er} mars 2011, la Société a annoncé que, par suite de l'annonce qu'elle avait faite le 11 février 2011, elle avait déposé un prospectus simplifié définitif le 28 février 2011 en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario et au Québec relativement au placement auprès de ses actionnaires de droits (les « droits ») pouvant être exercés pour acquérir des actions ordinaires de la Société (le « placement »).

Rubrique 5 – Description circonstanciée du changement important

Le 1^{er} mars 2011, la Société a annoncé que, en plus de l'annonce qu'elle avait faite le 11 février 2011, elle avait déposé un prospectus simplifié définitif le 28 février 2011 en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario et au Québec relativement au placement auprès de ses actionnaires de droits (les « droits ») pouvant être exercés pour acquérir des actions ordinaires de la Société (le « placement »). Un visa daté du 1^{er} mars 2011 a été délivré pour le prospectus visant le placement de 4 353 687 droits donnant le droit de souscrire jusqu'à 8 707 374 actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») au prix de 0,15 \$ chacune avant 17 h (heure de Toronto) le 11 avril 2011 (l'« heure d'expiration »). Dans le cadre du placement, les porteurs d'actions ordinaires inscrits au 17 mars 2011 (la « date de clôture des registres ») recevront un droit pour chaque action ordinaire qu'ils détiennent à cette date. Chaque droit permettra à son titulaire d'acheter deux actions ordinaires, de sorte que la moitié d'un droit permettra à son porteur d'acheter une action ordinaire. Aucune fraction d'action ne sera émise. On s'attend à ce que les droits soient inscrits à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole « IQ.RT ».

Si la totalité des droits n'est pas exercée au plus tard à l'heure d'expiration, les porteurs qui auront exercé intégralement leurs droits pourront souscrire au prorata des actions ordinaires excédentaires.

Les actionnaires sont priés de consulter le prospectus simplifié définitif ainsi que leurs conseillers financiers pour établir leurs droits dans le cadre du placement.

Aux termes d'un engagement de souscription garantie (l'« engagement de souscription garantie »), Mosaic Capital Partners LP, Pinetree Income Partnership, Emmanuel Mounouchos et American Telematics Corporation (collectivement, les « souscripteurs ») ont conjointement (et non solidairement) convenu, sous réserve du respect de certaines modalités, conditions et restrictions, d'acheter au prorata (ou selon tout pourcentage dont les souscripteurs et la Société auront convenu par écrit) toutes les actions ordinaires qui n'auront pas été achetées par suite de l'exercice des droits dans le cadre du placement, conformément aux modalités de l'engagement de souscription garantie. Dans certains cas, l'engagement de souscription garantie pourra être résilié par les souscripteurs avant la clôture du placement. Aucune rémunération ne sera versée aux souscripteurs en contrepartie de cet engagement.

Le placement et l'émission de titres dans le cadre du placement doivent être approuvés, notamment par la Bourse de croissance TSX qui doit donner son approbation définitive.

Le placement est fait exclusivement en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario et au Québec (les « territoires admissibles »). Le placement n'est pas un placement d'actions ordinaires destinées à être vendues dans quelque territoire que ce soit à l'extérieur des territoires admissibles. Aucun certificat attestant des droits (un « certificat de droits ») ne sera envoyé à l'actionnaire dont l'adresse inscrite se trouve dans un territoire qui n'est pas un territoire admissible (un « porteur non admissible »). Les porteurs non admissibles recevront plutôt une lettre les avisant que leurs certificats de droits seront détenus par Société de fiducie Computershare du Canada, agent d'émission des droits et dépositaire pour le placement, qui détiendra les droits en cause à titre d'agent pour le compte de tous les porteurs non admissibles.

Rubrique 6 – Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet

Rubrique 7 – Information omise

Sans objet

Rubrique 8 – Membre de la haute direction

M. Donald Gibbs, président et chef de la direction
Téléphone : 905-831-6444 poste 4255

Rubrique 9 – Date de la déclaration

Le 3 mars 2011

ANNEXE A
À LA DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT D'AIRIQ INC.
EN VERTU DE L'ANNEXE 51-102A3



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

NE PAS TRANSMETTRE AUX AGENCES DE PRESSE AMÉRICAINES NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS

AirIQ annonce le dépôt d'un prospectus définitif relatif à un placement de droits

Toronto (Ontario) – Le 1^{er} mars 2011 – AirIQ Inc. (« AirIQ » ou la « Société ») (Bourse de croissance TSX : IQ), fournisseur de services de localisation sans fil, a annoncé aujourd'hui que, en plus de l'annonce qu'elle avait faite le 11 février 2011, elle a déposé un prospectus simplifié définitif le 28 février 2011 en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario et au Québec relativement au placement auprès de ses actionnaires de droits (les « droits ») pouvant être exercés pour acquérir des actions ordinaires de la Société (le « placement »). Un visa daté du 1^{er} mars 2011 a été délivré pour le prospectus visant le placement de 4 353 687 droits donnant le droit de souscrire jusqu'à 8 707 374 actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») au prix de 0,15 \$ chacune avant 17 h (heure de Toronto) le 11 avril 2011 (l'« heure d'expiration »). Dans le cadre du placement, les porteurs d'actions ordinaires inscrits au 17 mars 2011 (la « date de clôture des registres ») recevront un droit pour chaque action ordinaire qu'ils détiennent à cette date. Chaque droit permettra à son titulaire d'acheter deux actions ordinaires, de sorte que la moitié d'un droit permettra à son porteur d'acheter une action ordinaire. Aucune fraction d'action ne sera émise. On s'attend à ce que les droits soient inscrits à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole « IQ.RT ».

Si la totalité des droits n'est pas exercée au plus tard à l'heure d'expiration, les porteurs qui auront exercé intégralement leurs droits pourront souscrire au pro rata des actions ordinaires excédentaires.

Les actionnaires sont priés de consulter le prospectus simplifié définitif ainsi que leurs conseillers financiers pour établir leurs droits dans le cadre du placement.

Aux termes d'un engagement de souscription garantie (l'« engagement de souscription garantie »), Mosaic Capital Partners LP, Pinetree Income Partnership, Emmanuel Mounouchos et American Telematics Corporation (collectivement, les « souscripteurs ») ont conjointement (et non solidairement) convenu, sous réserve du respect de certaines modalités, conditions et restrictions, d'acheter au prorata (ou selon tout pourcentage dont les souscripteurs et la Société auront convenu par écrit) toutes les actions ordinaires qui n'auront pas été achetées par suite de l'exercice des droits dans le cadre du placement, conformément aux modalités de l'engagement de souscription garantie. Dans certains cas, l'engagement de souscription garantie pourra être résilié par les souscripteurs avant la clôture du placement. Aucune rémunération ne sera versée aux souscripteurs en contrepartie de cet engagement.

Le placement et l'émission de titres dans le cadre du placement doivent être approuvés, notamment par la Bourse de croissance TSX, qui doit donner son approbation définitive.

Le placement est fait exclusivement en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario et au Québec (les « territoires admissibles »). Le placement n'est pas un placement d'actions ordinaires destinées à être vendues dans quelque territoire que ce soit à l'extérieur des territoires admissibles. Aucun certificat attestant des droits (un « certificat de droits ») ne sera envoyé à l'actionnaire dont l'adresse inscrite se trouve dans un territoire qui n'est pas un territoire admissible (un « porteur non admissible »). Les porteurs non admissibles recevront plutôt une lettre les avisant que leurs certificats de droits seront détenus par Société de fiducie Computershare du Canada, agent d'émission des droits et dépositaire pour le placement, qui détiendra les droits en cause à titre d'agent pour le compte de tous les porteurs non admissibles.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant les titres aux États-Unis. Les titres ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la loi américaine intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, et des lois sur les valeurs mobilières des États des États-Unis qui seraient applicables, ou d'être visés par les dispenses d'inscription pertinentes.

À propos d’AirIQ

Les titres d’AirIQ sont actuellement négociés à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole « IQ ». Les bureaux d’AirIQ sont situés à Pickering, en Ontario, au Canada. La Société offre une vaste gamme de services de localisation sans fil qui lui procurent des revenus réguliers. AirIQ offre ses services au sein de deux principaux marchés, soit les marchés des parcs de véhicules utilitaires et des véhicules de service des concessionnaires destinés au transport des consommateurs. AirIQ donne aux propriétaires de véhicule la possibilité de surveiller, de gérer et de protéger leurs postes mobiles à distance. Parmi les services offerts, on compte la localisation instantanée du véhicule, les alertes de passage à la frontière, les rapports automatisés de gestion des stocks, les rappels d’entretien, les alertes de sécurité, l’arrêt du véhicule et les alertes de déplacements non autorisés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur AirIQ ou sur ses produits et services, visitez le site Internet de la Société, à l’adresse www.airiq.com.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué renferme des renseignements prospectifs fondés sur les estimations les plus exactes de la direction et sur le cadre d’exploitation actuel. Ces énoncés prospectifs se rapportent notamment à l’exploitation d’AirIQ, à ses résultats financiers projetés, ainsi qu’à ses perspectives et à ses stratégies d’affaires. Les renseignements prospectifs renferment généralement des termes et des expressions tels que « espère », « objectif », « prévoit », « estime », « s’attend à », « plan » ou d’autres termes et expressions semblables qui laissent entrevoir des dénouements futurs. Ces énoncés sont fondés sur certaines hypothèses ou sur certains facteurs importants qui ont servi à tirer des conclusions ou à faire des projections ou des prévisions sous-jacentes aux énoncés prospectifs, notamment sur la perception qu’a AirIQ des tendances antérieures, sur les conditions actuelles et les développements futurs prévus, ainsi que sur d’autres facteurs qui, selon la direction, sont pertinents dans les circonstances. Ces énoncés prospectifs ne sont valables qu’à la date à laquelle ils ont été formulés et comportent un certain nombre de risques, d’impondérables et d’autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement des résultats futurs exprimés, prévus ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent les changements au sein du marché et dans la concurrence, l’évolution de la technologie et de la concurrence ainsi que les ralentissements éventuels de l’économie en général. Par conséquent, les événements réels peuvent différer sensiblement de ceux exprimés dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs visent à fournir des renseignements sur les attentes et les plans actuels de la direction pour l’avenir. Les lecteurs sont avisés que ces renseignements pourraient ne pas être pertinents à quelque autre fin. Sauf tel que la loi l’exige, AirIQ rejette toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit pour tenir compte de ces renseignements, d’événements futurs ou de tout autre facteur.

* * *

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

AirIQ Inc.

M. Donald Gibbs, président et chef de la direction

905-831-6444 poste 4255

dgibbs@airiq.com

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens donné à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n’assument la responsabilité de vérifier l’exactitude ou la pertinence du présent communiqué.